



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 14

Réunion du :	Jeudi 16 Décembre 2021
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Yves FRACHET – Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match
- Désidérata

INFORMATIONS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



Voici quelques rappels en matière d'usage de la Feuille de Match informatisée, à destination notamment des nouveaux dirigeants de clubs amenés à utiliser la FMI pour la première fois.

1. NOUVELLE VERSION

Nouvelle version 3.9.0.0 de la FMI à télécharger sur Play store et Apple store.

Ces versions prennent notamment en compte l'évolution permettant d'attribuer des avertissements et des exclusions aux personnes présentes sur le banc.

2. CONFIGURATION DES UTILISATEURS

Pour les compétitions régionales et départementales : La case « compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions doit être cochée.

Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé en début de saison. Les correspondants FOOTCLUBS des clubs doivent donc vérifier obligatoirement le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matchs :

Profil/Gestionnaire feuille de match informatisée/Equipes affectées

3. MOT DE PASSE

Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs FOOTCLUBS ont été réinitialisés en début de saison. Chaque utilisateur, étant amené à utiliser la FMI, doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à FOOTCLUBS : en se connectant à FOOTCLUBS (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PREPARATION DES EQUIPES

L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe RECEVANTE :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

IMPORTANT :

- L'équipe RECEVANTE est en charge de la FMI et c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club RECEVANT n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements,
- **Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : GUIDE D'UTILISATION**

CONSEILS

Afin d'éviter des blocages et des lenteurs, nous vous conseillons, de temps en temps, de **VIDER « LE CACHE »** que vous trouverez dans la rubrique paramètres de la tablette.

Nous vous conseillons également de supprimer l'application FMI sur la tablette et de la réinstaller.



De même, pour éviter des amendes inutiles, il est conseillé au dirigeant du club RECEVANT, responsable de la tablette de :

1/Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/Effectuer un partage de connexion avec son smartphone et transmettre la Feuille de match immédiatement ;

Sachant que la FMI devra être transmise, au plus tard, le lendemain de la rencontre, avant 24h00.

CORRESPONDANCE

LIGUE MEDITERRANNEE : Transmettant le tirage des 8^{èmes} de finale de la coupe U15F ligue

(A jouer le 9 Janvier 2022)

- **SC TOULON / CARQUEIRANNE LA CRAU**
- **EFC FREJUS ST RAPHAEL / RC GRASSE**

En conséquence les 3 matchs de coupe du var U15F seront à jouer avant le 19.02.2022

- **SC TOULON / AS BRIGNOLES**
- **LORGUES / CARQUEIRANNE LA CRAU**
- **T. PIVOTTE SERINETTE / EFC FREJUS ST RAPHAEL**

ASPTT TOULON : 1^{ère} journée Séniors à 8 Poule D2 contre ROQUEBRUNE, ASPTT TOULON informe qu'ils ont eu 2 cas de covid. Noté.

ET. S LORGUES : Demande le report du match Séniors à 8 Poule D1 du 19.12.2021 c/ U.A LA VALETTE au 06.02.2022. Vu accord écrit du club adverse. La commission dit match à jouer le 06.02.2022.

JS BEAUSSET : Demande d'inversion de terrain du match U15F à 8 Poule A du 15.01.2022 c/ US Carqueiranne La Crau. Vu accord écrit des 2 clubs, la commission dit match à jouer le 15.01.2022 à La Crau Complexe Sportif l'Estagnol

PAYS DE FAYENCE : Demande le report du match Séniors à 8 Poule D2 du 19.12.2021 c/ ASPTT TOULON au 06.02.2022. La commission dit match à jouer le 06.02.2022

O.ST MAXIMIN: Demande le report du match Séniors à 8 Poule D2 du 19.12.2021 c/ PIGNANS au 06.02.2022. Vu accord écrit des 2 clubs, la commission dit match à jouer le 06.02.2022.

SC TOURVAIN : demande le report du match Séniors à 8 Poule D2 du 12.12.2021 c/ PAYS DE FAYENCE. Vu accord écrit du club adverse. La commission dit match à jouer avant le 06.02.2022

REPORTS DE MATCH

A jouer le 05 Janvier 2022

U15 F Poule B

FREJUS-ST RAPHAEL / ST MAXIMIN du 04.12.2021 (24091234)

A jouer le 08 Janvier 2022

U15F Poule B

ES LORGUES / AS BRIGNOLES du 15.12.2021 (24091237)

A jouer le 30 Janvier 2022

Féminines Séniors à 11

BRIGNOLES / ASPTT HYERES du 10.10.2021 (24070040)



District du Var de Football



A jouer le 06 Février 2022

Féminines Séniors à 8 Poule D1

ES LORGUES / U.A LAVALETTE du 09.12.2021 (24232498)

ST CYR AS / US VAL D'ISOLE du 19.12.2021 (24232499)

A jouer AVANT le 06 Février 2022

Féminines Séniors à 8 Poule D2

ASPTT TOULON / FC PAYS DE FAYENCE du 19.12.2021 (24232588)

PAYS DE FAYENCE / TOURVES du 12.12.2021 (24232586)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ere} parution

Séniors à 8 Poule D2 :

FC PUGET 1 / O.ST MAXIMIN 1 du 12/12/2021 (55234.1)

2^{eme} parution

U15F Poule B

AS LES VALLONS / ET.S LORGUES du 04.12.2021 (53466.1)

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8

ROQUEBRUNE

US VAL ISSOLE

PIGNANS

Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8

LORGUES



District du Var de Football



Prochaine réunion
Mardi 21 Décembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER